



Petits-enfants victimes de tabagisme passif au domicile : que peut faire la grand-mère ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 décembre 2014

Bonjour,

J'ai deux Petits Enfants de 8 et 6 ans qui vivent avec leur Maman, laquelle accepte, pour ne pas le perdre, que son copain actuel fume dans l'appartement où vivent les enfants.

L'appartement est un petit deux pièces, Que faut-il faire pour que celui-ci arrête de fumer dans l'appartement au contact des enfants. Je l'ai déjà prié de respecter les Enfants mais il continue avec l'assentiment de la Mère.

Merci de vos conseils

Cordialement

Madame C.

Réponse :

Cette situation ne peut pas trouver sa solution au titre des lois qui protègent du tabagisme car ces dernières ne s'appliquent pas dans les lieux privés d'habitation.

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver une solution à ce type de maltraitance. En confier la solution à un [conciliateur de justice](#) pourrait se justifier à condition de produire des preuves irréfutables et d'être conscient des effets que sa médiation pourrait avoir sur vos relations avec votre fille.